

Délibération n°40

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
61

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
21 mars 2017

**Date d'affichage
du compte-rendu :**
4 avril 2017

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

06 AVR. 2017

Objet :
**Projet de 2 logements sociaux
sur la commune de
CHAMBARON-SUR-MORGE
(Pontmort) : rachat des
parcelles AC 169 et 171 à l'EPF-
SMAF**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX a donné pouvoir à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, a donné pouvoir à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, a donné pouvoir à Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.
- M Stéphane FRIAUD a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA

- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance :

Mme Catherine HOARAU

Projet de 2 logements sociaux sur la commune de CHAMBARON-SUR-MORGE (Pontmort) : rachat des parcelles AC 169 et 171 à l'EPF-SMAF

Considérant que Riom Communauté a acquis en 2004, via l'EPF-SMAF, les parcelles non bâties cadastrées AC 169 et 171 situées rue de la Limagne à Pontmort, commune de CHAMBARON-SUR-MORGE, d'une superficie globale de 624 m² pour réaliser des logements locatifs sociaux, dans le cadre du PLH,

Considérant qu'après consultation par Riom Communauté en 2016, Auvergne Habitat a été choisi pour construire 2 logements locatifs sociaux, avec cession du foncier à l'€ symbolique au bailleur,

Considérant que le foncier a été porté par l'EPF-SMAF pour le compte de Riom Communauté, et qu'il est nécessaire de racheter le bien afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus.

Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de cession hors TVA s'élève à 17 969,23 €. La marge est de 0 €. Par conséquent, la taxe sur la valeur ajoutée est de 0 €, soit un prix de cession toutes taxes comprises de 17 969,23 €.

La collectivité a déjà versé 17 900 € à l'EPF SMAF au titre des participations, soit un solde restant dû de 69,23 € auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour 9,72 €, dont le calcul a été arrêté au 1er juin 2017, date limite de paiement d'un total de 78,95 €.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve le rachat par acte notarié des parcelles cadastrées AC 169 et 171 à l'EPF SMAF**
- **accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.



***Pour extrait conforme.
A Riom, le 28 mars 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON